

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 28 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 28 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Geneviève PARMENTIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURAC, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOUMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Pierre COSTES (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Michel FRANQUES (Pouvoir à Madame Geneviève PARMENTIER), Christian CHAMAYOU (Pouvoir à Monsieur Henri JALBAUD-PUECH), Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Monsieur Gérard SOULOUMIAC), Michel DELPOUX

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Elisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE

Présents : 34

Votants : 39

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 5 - 76 / 2005 : ZA ALBIPÔLE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL
À LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2004

Pilote : Service Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Service Finances et Budget

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur,

Par convention de concession en date du 04 Décembre 1995, reçue en Préfecture le 19 Décembre 1995, le SIAT avait confié l'aménagement de la ZA Albipôle à la SEM 81 jusqu'au 19 Décembre 2003.

L'avenant n° 3 a prolongé cette convention jusqu'au 19 Décembre 2005 et l'avenant N° 4 a précisé les modalités de recours à l'expropriation qui ont été confiées à la SEM 81 pour la DUP concernant le prolongement de la ZAC.

Ladite convention de concession prévoit, conformément à la loi N° 83-595 du 07 Juillet 1983 et du décret N° 88.74 du 21 Janvier 1998, que le concessionnaire doit présenter un compte rendu annuel à la collectivité sur le déroulement de l'opération du point de vue administratif et financier, au niveau des études et de la réalisation.

Compte tenu de la création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Monsieur le Préfet du Tarn a notifié, par son arrêté du 11 Février 2003, la substitution de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au SIAT conformément à l'article L 5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

La SEM 81 a donc adressé, à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le compte rendu annuel relatif à l'opération d'aménagement de la ZA Albipôle pour l'exercice 2004. Au 31/12/2004 la trésorerie de l'opération présentait un solde positif de 150 346 € compte tenu des recettes pour les cessions de terrains réalisées. Par conséquent pour cette année il n'est sollicité aucune participation.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention de concession en date du 14 décembre 1995,

VU le compte rendu annuel des activités réalisées, pour l'exercice 2004, sur la ZA Albipôle présenté par la SEM 81 et ci annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

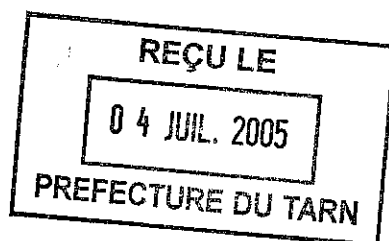
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

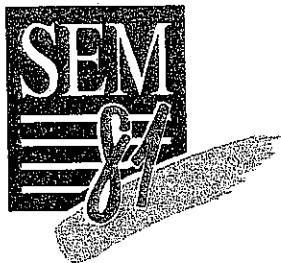
⇒ **APPROUVE** le compte rendu annuel présenté par la SEM 81 pour les activités réalisées, sur la ZA Albipôle, pour l'exercice 2004,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 Juin 2005

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS





OPERATION 1-253

ZONE ALBIPOLE

**Communauté d'Agglomération de
l'Albigeois**

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

EXERCICE 2004

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TARN

Le Causse - Espace d'Entreprises - 81115 CASTRES Cedex - Tél. 05 63 73 50 20 - Fax 05 63 73 50 21
34, route de Fauch - 81012 ALBI Cedex 9 - Tél. 05 63 47 04 58 - Fax 05 63 47 26 59 - E-mail : sem.81@sem81.com - www.sem81.com

Le présent rapport présenté à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est le compte rendu annuel à la Collectivité prévu par le traité de concession en son article 18 III, entre la C2A et la SEM 81.

Ce document se décompose en

- un chapitre consacré aux renseignements à caractère administratif ;
- un chapitre consacré aux dépenses, aux recettes, au financement, et au tableau de trésorerie, au 31/12/2004 ;
- un chapitre prospectif sur l'évolution des travaux et des recettes et les contacts commerciaux ;
- en annexe : les tableaux du bilan – état des cessions – subventions
- un plan au 1/3 000°

I- LES ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Par délibération en date du 11/07/1995, le Conseil syndical du SIAT a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC ALBIPÔLE à la SEM 81, par le biais d'une convention de concession, conformément à l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Cette convention de concession est devenue exécutoire le 19/12/1995.

Par avenant à la concession d'aménagement, en date du 24/04/02, la convention de concession est devenue Convention Publique d'Aménagement, en conformité avec les textes de la Loi SRU du 13/12/00.

Un troisième avenant intervenu en 2003 a eu pour objet de compléter ladite CPA en ratifiant le transfert des opérations du SIAT, et en particulier de la ZAC ALBIPÔLE, à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, suite à l'arrêté préfectoral du 11/02/2003.

Un quatrième avenant en 2004 a permis de préciser les modalités de recours à l'expropriation par la SEM81 dans le cadre de la DUP visant au prolongement de la ZAC Albipôle, dont l'enquête publique a été réalisée fin 2004 et l'arrêté de DUP doit être pris début 2005.

II- LES DEPENSES ET LES RECETTES DURANT L'ANNEE 2004 & AU 31/12/04 (cumulées) en €HT - MOYENS DE FINANCEMENT

Ces deux chapitres retracent l'avancement des dépenses et des recettes dans le cadre de l'opération d'aménagement.

2.1-a : Les Dépenses de l'année 2004

Elles s'élèvent à un montant global de 70 140 K€HT, se décomposant en :

Dépenses 2004 HT réglées	
Etudes	0 €
Géomètre	2 572 €
Travaux d'aménagement	46 437 €
Honoraires sur travaux	0 €
Frais d'appel d'offre et repro	5 648 €
Frais de commercialisation	0 €
Impôts fonciers	420 €
Divers	110 €
Frais financiers court terme	11 614 €
Rem de coordination	3 340 €
Rem de commercialisation	0 €
TOTAL DEPENSES	70 140 €

2.1-b : Les Recettes de l'année 2004

Elles ont été de 486 307 K€ au total.

Recettes Régliées HT en 2004	
Sumex (sur vente 2003)	240 843 €
Phodé (sur vente 2003)	149 382 €
Participation C2A (selon CRAC 2003)	45 000 €
Solde subvention CR phase 2000/2001	51 082 €
TOTAL	486 307 €

2.2-a : Les Dépenses cumulées au 31/12/04

Elles s'élevaient à **2 555,26 K€ HT** globalement, selon la décomposition donnée par le tableau ci-après :

- Travaux + géomètre (poste de transformation EDF+ finition voirie)	1 541,30 K€
- Foncier (acquisitions)	350,54 K€
- Etudes préalables et opérationnelles	132,54 K€
- Frais divers - Commercialisation (gestion, publicité) – A.O. & repro	129,43 K€
- Frais financiers sur court terme (découvert de trésorerie)	51,57 K€
- Frais financiers sur Long Terme (emprunt)	189,05 K€
- Rémunération de la SEM 81 pour la commercialisation	62,27 K€
- Rémunération de la SEM 81 pour gestion de la zone	98,56 K€
TOTAL	2 555,26 K€

2.2-b : Les Recettes cumulées au 31/12/04

- Subventions (cf. tableau joint en annexe)	731,76 K€
- Participation de la collectivité	865,01 K€
- Cessions de terrains à des industriels	1 102,76 K€
- Produits financiers et autres	6,02 K€
TOTAL	2 705,55 K€

Ventes 2004 :

Il n'y a pas eu de ventes en 2004. Seuls des contacts ont été pris et le solde des ventes de 2003 perçu.

2.3 - Les moyens de financement

Au 31/12/04, la trésorerie est positive du fait des recettes reçues sur les ventes de 2003 et du solde de subventions du Conseil Régional perçu et d'une participation de la collectivité de 45 K€.

Trésorerie au 31/12/2004 :

+ 150 346 €

Cette trésorerie positive s'explique par le différé de mise en œuvre de la procédure de DUP pour le prolongement de la ZAC, qui n'a pas permis l'acquisition des terrains en 2004, comme prévu dans le CRAC de l'exercice 2003.

Les produits financiers obtenus sont reversés à l'opération.

III LES PERSPECTIVES 2005

3.1 : Les Dépenses

L'enquête publique préalable à la DUP pour le prolongement de la ZAC a été réalisée fin 2004, un arrêté de prise de DUP est attendu début 2005. La procédure d'acquisition des terrains peut donc être engagée en 2005, par voie amiable de préférence et par voie d'expropriation si nécessaire.

A ce titre des études pré-opérationnelles et opérationnelles sont lancées début 2005, ainsi que l'acquisition des terrains.

La finition des voiries existantes et la signalétique de la zone seront réalisés en 2005 :

Dépenses prévues en 2005	€ HT
Etudes pré opérationnelle et opérationnelle pour Prolongement de la ZAC (DUP)	46 000 €
Maîtrise du foncier (partie des acquisitions DUP) et frais d'acquisitions.	157 000 €
Travaux d'aménagement (géomètre, finition voirie, maîtrise d'œuvre)	109 000 €
Dépenses diverses	31 000 €
Frais financiers court terme	0 €
Rémunération de la SEM	23 056 €
TOTAL	366 056 €

3.2 : Les Recettes

La vente du foncier

Plusieurs lots sont en cours de négociations ou de compromis, ils devraient être vendus en 2005.

Recettes en 2005 terrains en cours de compromis	
ALKIA (2 400 m ² x 33,60 €HT)	80 640 €
GAVAP (750 m ² x 33,60 €HT)	25 200 €
VEDEL (1 247 m ² x 15,25 €HT)	19 017 €
SOULIE (1 397 m ² x 15,25 €HT)	21 304 €
THIRIET (6 000 m ² x 18,30 €HT)	109 800 €
TOTAL prévision cessions 2005	255 961 €
Subventions FNADT	71 728 €
TOTAL RECETTES	327 689 €HT

Aucune participation de la collectivité n'est envisagée en 2005.



Besoin de financement :

Une participation globale de la collectivité de 1 240 K€ a été délibérée pour participer à l'équilibre de l'opération. A ce jour, 865 007 € ont été versés au compte de l'opération.
Cette participation globale reste au bilan global de la ZAC mais ne sera pas appelée en 2005.

Au cours de l'année 2004 les subventions suivantes devaient être obtenues :

- Subvention FNADT 76 224 €
- Subvention Conseil Régional solde des 71 728 € TTC

Le solde de la subvention du Conseil Régional a été versé au compte de l'opération en 2004, pour 51 082 € HT. La subvention du FNADT est attendue courant 2005.

3.3 : Les PERSPECTIVES à long terme

Au-delà de 2005 et après acquisitions des terrains DZIADOSZ, il conviendra de prévoir un fort investissement, pour équiper la zone ouest. Une trésorerie négative est attendue à la fin de l'année 2006. Cette trésorerie sera ajustée dans le CRAC 2005 afin de prévoir, si nécessaire, les financements associés pour compenser ce manque de trésorerie.

Des études pour l'extension de la station d'épuration en cours en 2005 vont permettre de chiffrer plus précisément les travaux à effectuer et envisager le raccordement de la ZAC à la future station d'épuration de la C2A.

Des subventions ont été mises au bilan pour une valeur de 200 K€, hypothèse à valider par la suite selon les possibilités de financement de l'aménagement et de l'assainissement.

Le bilan global de l'opération, estimé à 4.9 M€, est plus élevé de 758 K€ par rapport au bilan du CRAC de l'exercice 2003, du fait d'une augmentation du coût des travaux (estimation plus fine réalisée grâce au dossier de DUP et prise en compte de l'assainissement)

Estimation de vente des terrains pour les années futures :

	Terrains cessibles au 31/12/2004	Prevision ventes année 2006	Prevision vente année 2007	Ulérieur
Lots en arriere de zone (face maison de M. Albinet)	3 terrains de 2000/1560 et 5600 m ² , soit 9 160 m ²	9 160 m ² de terrains à 16.5€HT 151 140 €		
Lots devant Gavap (hors extension et Alkia)	8 000 m ²	8 000 m ² *19.5= 156 000 €		
Lot a coté de Sumex	8 000 m ²	8 000 m ² *16.5= 132 000 €		
Lot en façade a coté de thiriet	5 450 m ² (à compléter avec prolongement de la ZAC)		5 450*19.5= 106 275 €	
Estimation prolongement de la ZAC	40 000 m ²		15 000*19.5= 292 500 €	25 000*16.5= 412 500 €
TOTAL	70 610 m ² de terrain cessible	439 140 €	398 775 €	412 500 €

CONCLUSION

Le bilan est globalement équilibré à 4 983 K€HT, grâce à :

- une augmentation du prix de cession (décision du CC) de 1.5€/m² :
 - soit 16.5 €HT/m² pour les lots coté Voie Ferrée
 - et 19.5 €HT/m² en façade.
- le maintien de la participation globale de la collectivité à hauteur de 1 240 K€ environ (dont 865 K€ déjà versés)
- une perspective d'obtention de subventions à hauteur de 200 K€ pour les travaux d'aménagement pour le prolongement de la ZAC ainsi que l'assainissement.

ANNEXES

- ✓ Bilan au 31-12-2004 / Prévisions de travaux et dépenses ultérieures
- ✓ Tableau des participations au 31-12-2004
- ✓ Tableau des subventions au 31-12-2004
- ✓ Plan de la ZAC au 1/3 000° au 31-12-2004

CR 1253 Albipôle

Ligne	Intitulé	Bilan	Réalisé	Fin 2003	2004	2005	2006	2007	ultérieur	Bilan	Ecart
		Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	
1	DEPENSES	4 237 701	2 555 277	2 485 137	70 140	366 056	1 774 908	150 609	135 779	4 982 767	745 006
	ETUDES	194 543	132 543	132 543		46 000	16 000	194 543	194 543	194 543	0
110	Etudes pré-opérationnelles	113 792	82 792	82 792		31 000	16 000	113 792	113 792	113 792	0
120	Etudes opérationnelles	80 752	49 752	49 752		15 000	64 000	80 752	80 752	80 752	0
2	Maîtrise du foncier	571 638	350 538	350 538		157 000	64 000	571 638	571 638	571 638	0
210	Acquisitions foncières	545 474	344 474	344 474		143 000	58 000	545 474	545 474	545 474	0
220	Frais d'acquisitions foncières	26 164	6 064	6 064		14 000	6 000	26 164	26 064	26 064	-100
3	TRAVAUX	2 571 794	1 541 304	1 492 295	49 009	109 000	1 562 500	55 000	55 000	3 322 804	751 010
310	Frais de génie civil	62 089	32 161	29 589	2 572	5 000	2 500	39 661	3 000	45 661	-16 428
320	Travaux extérieurs	2 365 712	1 432 149	1 385 712	46 437	100 000	1 500 000	50 000	50 000	3 132 149	766 437
330	Travaux de super-structure	143 993	76 993	76 993		4 000	60 000	140 993	2 000	144 993	1 000
340	Honoraires sur travaux	270 256	129 434	123 256	6 177	31 000	26 000	23 000	23 000	232 434	37 822
4	DEPENSES DIVERSES	33 571	19 219	13 571	5 648	5 000	5 000	29 219	2 000	33 219	-352
410	Frais de concours	82 322	82 322	82 322		82 322	5 000	82 322	5 000	82 322	0
420	Fonds de concours	43 223	18 223	18 223		5 000	5 000	33 223	5 000	38 223	-5 000
430	Frais de commercialisation	27 413	2 833	2 413	420	1 000	1 000	4 833	1 000	6 833	-20 580
440	Impôts fonciers & autres taxes	83 727	6 836	6 727	110	20 000	15 000	41 836	15 000	71 836	-11 891
450	Autres dépenses diverses										
5	ASSURANCES	303 983	240 625	229 011	11 614			43 612	29 211	313 448	9 465
510	Frais financiers à court terme	69 932	51 573	39 960	11 614			18 612	29 211	99 397	29 465
515	Autres frais financiers	45 000	189 051	189 051				25 000	25 000	25 000	0
520	Frais financiers sur emprunts	325 466	160 833	157 463	3 340	73 056	106 466	20 375	28 967	347 939	22 453
6	REMUNERATION DE LA SEM	150 346	98 561	95 221	3 340	7 750	80 225	186 536	3 900	195 586	35 240
610	Remunération de coordination	165 140	62 272	62 272		15 306	26 261	103 839	24 668	152 353	-12 767
620	Remunération de commercialisation										
630	Remunération de liquidation										
7	RECETTES	4 239 607	2 705 545	2 219 237	186 308	327 689	839 140	623 775	487 500	4 983 649	744 042
110	Cessions de terrain	2 438 046	1 102 759	712 534	390 226	255 961	439 140	398 775	412 500	2 609 135	171 089
2	CESSIONS	1 795 546	1 596 770	1 500 686	96 082	71 728	400 000	225 000	75 000	2 368 468	572 952
210	Participation de la collectivité	965 007	865 007	820 007	45 000		200 000	1 065 007	75 000	1 240 007	275 000
220	Participation SRU & PME	830 539	731 763	680 682	51 082	71 728	200 000	1 003 491	1 128 491	1 128 491	297 952
230	Subventions	6 015	6 015	6 015				6 015	6 015	6 015	0
3	PRODUITS DIVERS	5 469	5 469	5 469				5 469	5 469	5 469	0
310	Produits financiers	5 469	5 469	5 469				5 469	5 469	5 469	0
320	Autres produits de gestion	546	546	546				546	546	546	0
330	Participations diverses										
	RESULTAT	1 906	150 268	-265 900	416 168	-38 367	-935 846	473 166	351 721	942	-964
	TRÉSORERIE				150 346	87 354	1 011 046	430 909	1 020	1 020	



	Montant	Modalité	Date	TTC	HT	TVA	Reste à appeler	Date	Encaissé TT	Reste à encaisser
FEDER (soldé)	214 024,70	arrêté du 06.09.94 assiette subventionnable : 2 291 613,63 euros HT	17/02/1995 11/12/1996 06/12/1996	128 971,87 72 687,69 12 365,14	128 971,87 72 687,69 12 365,14	0,00 0,00 0,00		27/02/1995 13/12/1996 17/09/1997	128 971,87 72 687,69 12 365,14	0,00 0,00 0,00
REGION (soldé)	76 224,51	Arrêté du 28.04.95 assiette subventionnable : 2 286 735,26 euros HT Phase 1: 1994/1995	12/06/1995	76 224,51	63 204,40	13 020,11	0,00	10/06/1996	76 224,51	0,00
(soldé)	137 204,12	Phase 2: 1995/1996	11/12/1996 22/01/1998	115 251,46 21 952,66	95 565,05 18 202,86	19 686,41 3 749,80		15/04/1997 31/08/1998	68 602,06 68 602,06	46 649,40 -46 649,40
	22 080,26	Phase 3: 1997/1998					22 080,26			
	73 632,88	Phase 2000/2001	13/12/2002	12 538,93	10 484,06	2 054,87		18/12/2002	12 538,93	0,00
		Phase 2000/2001	02/11/2004	61 093,95	51 081,90	10 012,05	0,00			
FIC (soldé)	259 163,33	Convention n° 186 du 22.07.94	17/02/1995 04/12/1996	129 581,66 129 581,67	109 259,41 107 447,48	20 322,25 22 134,19		29/03/1995 15/04/1997	129 581,66 129 581,66	0,00 0,01
FIBM	74 928,69	Convention n° 276 du 27.05.97 Assiette subventionnable : 461 768,07 euros	31/12/1997 27/11/2002	22 478,61 52 450,08	18 638,98 43 854,59	3 839,63 8 595,49		13/03/1998 11/06/2003	22 478,61 52 450,08	0,00 0,00
	857 258,49									
		TOTAL		835 178,22	731 763,43	105 414,80	32 080,26		774 089,72	0,01
		Encompté au 31/12/04			731 763,44					
		Ecart			-0,01					

	Modalité	Appelé			Versé	
		HT	TVA	TTC	Date	TTC
SIAT	Participation dossier de ZAC	88 486.16	18 228.15	106 714.31	08/12/1995	106 714.31
	Participation bilan 1996	126 380.24	26 034.33	152 414.57	(1)	152 414.57
	Participation bilan 1997	126 380.24	26 034.33	152 414.57	(2)	152 414.57
	Participation bilan 1998	101 127.06	20 832.17	121 959.23	06/09/1999	121 959.23
	Participation bilan 1999	101 127.49	19 820.99	120 948.48	06/09/2000	120 948.48
	Participation bilan 2000	127 465.73	24 983.28	152 449.01	25/09/2001	152 449.01
	Avoir sur participation bilan 2000	-26 338.24	-5 162.30	-31 500.54	10/12/2001	-31 500.54
	Participation bilan 2001	114 336.76	22 410.00	136 746.76	02/09/2002	136 746.76
	Participation bilan 2002	38 000.00	7 448.00	45 448.00	27/05/2003	45 448.00
	Participation bilan 2003	45 000.00	8 820.00	53 820.00	28/07/2004	53 820.00
Divers	Participation Morillon Corvol	12 819.82	2 384.49	15 204.31	14/12/1994	15 204.31
	Participation GAPD Seve	2 903.92	0.00	2 903.92		2 903.92
	Participation diverse SIAT	7 317.55	1 507.42	8 824.97		8 824.97
	Total	865 006.73	173 340.87	1 038 347.60		1 038 347.60
	Solde en compte	865 006.66				
	Ecart	0.07				

(1) pas d'appel de fonds, le SIAT à virer au vu du CRAC 1996 présenté en 10/97

(2) pas d'appel de fonds, le SIAT à virer au vu du CRAC 1997

commune de TERSAC

Lieux dits : La Martelle et Jean Thomas

[illegible]

Modifié le 22-03-2005
Modifié le 18-02-2004